

Pour des raisons de lisibilité uniquement, nous avons renoncé à l'écriture spécifique au sexe. Toutes les désignations de personnes sur ce site web doivent donc être comprises comme neutres du point de vue du genre.

55 RÈGLEMENT DU SWISS BOWLING TOUR (SBT)

Art. 55 Généralités :

SBT a pour objectif de promouvoir la participation des joueurs de bowling aux tournois nationaux et internationaux. SBT permet à chaque joueur de tester et d'améliorer sa capacité à participer à des tournois, tant sur le plan physique que mental.

Art. 56 Droit de jouer :

Art. 56.1 Sont autorisés à jouer tous les joueurs qui se sont inscrits pour participer et qui sont en possession d'une licence SB (Swiss Bowling) valable.

Art. 57 Mise en œuvre :

Art. 57.1 Les frais de participation pour l'ensemble du Bowling Tour s'élèvent à CHF 100 par joueur, CHF 50 pour les juniors. Les frais sont perçus après l'inscription au moyen d'un bulletin de versement et doivent être payés à Swiss Bowling avant le début du tournoi.

Art. 57.2 Les prix dépendent du nombre de participants et sont soutenus par Swiss Bowling à hauteur de CHF 2'000.

Art. 58 Réglementation

Art. 58.1 Les points de classement ne sont attribués que lors des tournois nationaux et internes de la saison en cours qui sont mentionnés dans le calendrier SB.

Art. 58. 2Le classement d'un tournoi est déterminant.

Art. 58.3 Des points de classement sont attribués pour chaque tournoi SBT joué.

Art. 59 Attribution des points

Art. 59.1 Des points de classement sont attribués pour chaque tournoi SBT joué - jusqu'au 23e rang. A partir du 24e rang, des points bonus sont attribués, basés sur le nombre de participants.

Art. 59.2 Les points sont répartis en fonction du classement final. Le nombre de points pour le premier classé commence à 30 pts.
Exemple : 1er rang 30 pts, 2e rang 29 pts, 4e rang 27 pts, 24e rang 7 pts. Pour tous les autres rangs, 2 points sont attribués.

Art. 60 Tournois de la SBT 2024-2025

1	03.11.2024	Open Lac	Classement scratch individuel
2	01.12.2024	Triplette de Noël	Classement handicap individuel
3	02.03.2025	Storm International	Classement individuel
4	16.03.2024	Miami Low Cost	Classement handicap individuel
5	06.04.2025	Étrangers 4/2/1	Classement handicap individuel
6	11.05.2025	Röstigrabe International	Classement scratch individuel
7	18.05.2025	Coupe de Bâle	Classement handicap individuel
8	25.05.2025	GP de Lausanne	Classement scratch individuel
9	01.06.2025	GP de Zurich	Classement handicap individuel
10	15.06.2025	Open de printemps	Classement scratch individuel

Art. 60.1 Ce sont au maximum 8 tournois qui sont pris en compte, dont au moins 2 de la région germanophone.

Art. 61 Finale

Art. 61.1 Les 24 meilleurs joueurs du classement SBT disputent la finale. Si un participant est absent, le suivant prend automatiquement sa place, jusqu'au rang 30 au maximum.

Art. 61.2 Huit matchs sont joués. Après chaque match, des points de classement sont attribués en fonction du nombre de participants. Ensuite, les points de classement sont comptés deux fois, y compris le total.

Art. 61.3 Les points du classement sont emportés. La finale du SBT a lieu un samedi ou un dimanche de juin de la saison en cours. Pour le lieu et la date, voir le calendrier.

Indemnité de déplacement pour les 12 meilleurs joueurs

	Avec 20 participants	Avec 25 participants	Avec 30 participants	Avec 35 participants	Avec 40 participants
Rang 1	CHF 550	CHF 600	CHF 650	CHF 700	CHF 750
Rang 2	CHF 500	CHF 550	CHF 600	CHF 650	CHF 700
Rang 3	CHF 450	CHF 500	CHF 550	CHF 600	CHF 650
4e rang	CHF 400	CHF 450	CHF 500	CHF 550	CHF 600
5e place	CHF 350	CHF 400	CHF 450	CHF 500	CHF 550
6e place	CHF 300	CHF 350	CHF 400	CHF 450	CHF 500
7e rang	CHF 250	CHF 300	CHF 350	CHF 400	CHF 450
Rang 8	CHF 220	CHF 250	CHF 300	CHF 350	CHF 400
9e rang	CHF 200	CHF 220	CHF 250	CHF 300	CHF 350
Rang 10	CHF 150	CHF 200	CHF 220	CHF 250	CHF 300
11e place	CHF 120	CHF 150	CHF 200	CHF 220	CHF 270
Rang 12	CHF 100	CHF 120	CHF 150	CHF 200	CHF 250
TOTAL	CHF 3'590	CHF 4'090	CHF 4'620	CHF 5'170	CHF 5'770

Art. 62 Règlement :

Art. 62.1 Les finales sont financées par SB, éventuellement aussi par un centre de bowling organisateur.

Art. 62.2 Si le nombre de joueurs inscrits est inférieur à 20, Swiss Bowling peut annuler le tournoi SBT.

Art. 62.3 Le règlement du tournoi ou le règlement du SB s'appliquent.

Art. 62.3 Pour les cas non mentionnés dans le règlement, c'est l'organisateur du tournoi qui décide en 1ère instance et le président sportif de Swiss Bowling en 2ème instance.

En cas de malentendu, la version originale en allemand fait foi.